

## Les missions des Correspondants :

En fonction de leurs compétences et disponibilités, les Correspondant peuvent mener différentes actions au nom du CLEA, telles que :

- **Promouvoir le CLEA**, ses activités et ses productions pédagogiques, principalement auprès des enseignants et du monde académique, mais aussi parfois en direction du grand public ;
- **Se rendre visible** en tant que membre du CLEA, lors de sa participation à des activités, stages ou manifestations publiques liées à l'astronomie ;
- **Répondre**, selon leur domaine d'expertise, **aux questions** de personnes intéressée par les activités du CLEA, soit directement, soit en les dirigeant vers d'autres membres du Réseau des Correspondants ou de l'association;
- **Assister d'autres membres du CLEA** qui souhaiteraient développer une activité, en les faisant bénéficier de conseils ou d'un partage d'expérience à distance, voire en leur apportant une aide locale sur le terrain ;
- **Informé** le Bureau et le Réseau des autres correspondants, **via le responsable de la vie associative**, de toute activité impliquant le CLEA, de manière à en assurer la visibilité, notamment via la page dédiée du site internet de l'association.

**NB** : Les Correspondant du CLEA ont un rôle de relais, de transmission, d'accompagnement et de partage, mais ne peuvent en aucun cas engager l'association sur le plan juridique ou commercial.